



Les travaux majeurs se poursuivent pour l'agrandissement de l'école Saint-Jean-De-Matha, et consistent à : construire un nouveau gymnase, vestiaires, toilettes, bureaux, salle mécanique, rangements, réhabiliter et réaménager la cour extérieure, étanchéisation des fondations, installer un bassin de rétention, réaménager le rez-de-chaussée, etc. Après le déménagement du gymnase vers l'agrandissement, on construira de nouvelles classes et une bibliothèque. Le nouveau gymnase et les salles de classe seront vastes, aérés, lumineux et dotés de nouveau mobilier. Nous en profitons pour procéder à des travaux d'entretien telle la réfection des toilettes, de la salle des professeurs, de la cuisinette et des deux entrées principales du bâtiment existant.

En date du 3 décembre, nous estimons qu'un peu plus de 60% des travaux sont complétés.

Travaux réalisés récemment

- Assainissement du vide sanitaire;
- Renforcement de la fondation de l'école;
- Construction des nouvelles toilettes;
- Construction du nouveau salon du personnel;
- Démolition intérieure de l'ancien gymnase;
- Construction de la structure d'acier du nouveau gymnase

Travaux en cours

- Construction de nouvelles classes dans l'ancien gymnase;
- Construction de la nouvelle salle de lecture dans l'ancien gymnase;
- Toiture du nouveau gymnase ;
- Préparation du plancher chauffant du nouveau gymnase ;
- Installation du nouveau système d'alarme incendie ;

Travaux à venir

- Finition extérieure du nouveau gymnase;
- Construction des nouveaux bureaux, d'une nouvelle salle mécanique et d'un nouveau dépôt de gymnase;
- Construction des nouveaux vestiaires filles et garçons avec toilettes à accès universel;
- Réhabilitation et réaménagement de la cour extérieure ;
- Réhabilitation des deux entrées de l'école sur la rue Dumas ;
- Installation du système d'intercom, d'une nouvelle entrée électrique, etc.

Mesures de sécurité

Comme dans tout projet de construction, les travaux peuvent entraîner des inconvénients tels que de la poussière et du bruit. Aussi, des mesures ont été prises afin d'assurer la quiétude et la sécurité selon les normes établies par la CSDM et les organismes régissant le domaine du travail et de la construction. Une firme spécialisée a été mandatée pour veiller à la sécurité sur le chantier et à proximité une firme spécialisée pour veiller à assurer la qualité d'air sur les lieux. Toutes les mesures recommandées par la CNESST et la Direction de la santé publique (DSP) ont été mise en place dans le cadre de la COVID-19 et un suivi rigoureux est assuré par une firme spécialisée.

Renseignements

Pour toute autre question, vous pouvez vous adresser à votre direction d'établissement.

Source : Service des ressources matérielles